

## **CONSEIL MUNICIPAL** **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 janvier 2022**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 31 janvier 2022 à 18 H 00 à Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDEMENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Daniele DUPUY, Laurent PRUVOT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENRIQUE.

Etaient excusés : Patrice LEFEBVRE, Patricia CHAGNON.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Fabrice BEAUGER à Lydie NOEL, Maryvonne DAUSSY à Monique BOULART, Olivier MALLET à Hervé DENIS, Pierre LEMARCHAND à Eric BALEDEMENT, Claude BOURET à Patrick LEDET, Justine DUROT à Michel LEPAGE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MAGNIN

\*\*\*\*\*

*Mr DOVERGNE est arrivé à 18h22 avant le vote du point 5 « Finances Locales – Tarifs »*

*Mme PHILIPPE est arrivée à 18h23 avant le vote du point 5 « Finances Locales – Tarifs »*

*Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.*

*Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance des décisions listées dans la délibération.*

\*\*\*\*\*

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

#### **2022.001 AVENANTS AUX MARCHES 2016/31 ET 2016/32 RELATIFS A LA LOCATION ET A LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NUMERIQUES CONNECTES DESTINES A LA VILLE D'ABBEVILLE - PROLONGATION DE DELAI**

- APPROUVE la prorogation de délai des marchés 2016/31 et 2016/32 de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

- APPROUVE les avenants n° 1 aux marchés 2016/31 et 2016/32.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

#### **2022.002 MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE TRAITEMENT D'EAU ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS DE LA VILLE D'ABBEVILLE - AVENANT N° 6 AU MARCHE 2014/13**

- APPROUVE l'avenant n° 6 au marché n° 2014/13 pour l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de climatisation des bâtiments de la ville d'Abbeville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.003 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME (CABS) DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT D'AGRICULTURE URBAINE DE LA CABS, RELATIVE A LA FOURNITURE DE PLANTS - RENOUELEMENT

- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme se fournisse en plants auprès du service « Production florale » de la ville, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement d'agriculture urbaine.
  - APPROUVE la convention fixant les termes du partenariat entre la ville d'Abbeville et la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.004 EXPLOITATION DE LA FOURRIERE ANIMALE MUNICIPALE - RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LE REFUGE FOURRIERE DU PONTHEIU MARQUENTERRE

- PORTE le montant de la redevance versée par la ville au refuge fourrière du Ponthieu Marquenterre à 0,85 € par an et par habitant.
  - APPROUVE le contrat pour l'exploitation de la fourrière animale municipale, située sur la commune de Buigny-Saint-Maclou, entre la ville d'Abbeville et le refuge fourrière du Ponthieu Marquenterre, fixé pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 2 ans.
  - DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 et subséquents pour un montant de 19 881,50 €, calculé sur la base de 23 390 habitants au tarif de 0,85 €/habitant.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.005 COMMERCES EPHEMERES - APPLICATION DE TARIFS : PANNEAUX - ETALAGES - TERRASSE OUVERTE - STATIONNEMENT VEHICULES FORAINS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2020.127 DU 14/12/2020

- APPROUVE la création des tarifs ci-après dans le cadre de l'installation de commerces éphémères :
    - . Panneau :
      - - 1 m<sup>2</sup> : 10€ pour 3 mois,
      - + 1 m<sup>2</sup> : 20€ pour 3 mois.
    - . Etalage :
      - 2 m<sup>2</sup> : 20€ pour 3 mois,
      - m<sup>2</sup> supplémentaire : 5,50 € pour 3 mois.
    - . Terrasse ouverte :
      - Zone 1 (hyper centre) : 6 € le m<sup>2</sup> pour 3 mois,
      - Zone 2 (autour de l'hyper centre) : 3 € le m<sup>2</sup> pour 3 mois.
    - . Véhicules des forains stationnant sur le champ de Foire (foire de la Madeleine) :
      - 25 € par véhicule (voiture, camion, remorque, caravane).
  - COMPLETE en ce sens la délibération n° 2020.127 du Conseil municipal du 14/12/2020.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.006 REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE, ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

- DECIDE la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel dans le cadre de la valorisation de la valeur professionnelle de l'agent, de l'investissement personnel ou de la contribution au collectif de travail d'un agent proche de l'âge de départ à la retraite dans le cadre de la seconde part du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.007 RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.  
Le conseil prend acte

\*\*\*

2022.008 ORGANISATION D'UN DEBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DES AGENTS MUNICIPAUX

- DIT que le Conseil municipal a débattu sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, conformément au « document support à l'organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire ».  
- SOUHAITE qu'une convention dite de participation soit conduite par le Centre de Gestion de la Somme, qui pourra ainsi agir de manière groupée.  
Le conseil prend acte

\*\*\*

2022.009 TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE DU PARC DES DEUX VALLEES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2021.264 DU 13/12/2021

- DECIDE d'abroger la délibération n° 2021.264 du 13/12/2021 portant sur le transfert du budget annexe du parc des deux Vallées à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.  
- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe du Parc d'Activités Les Deux Vallées qui sera inscrite au budget primitif 2022 du budget principal.  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.010 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DANS DIVERSES RUES - CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (FDE80)

- APPROUVE la réalisation avec la FDE 80 des travaux d'enfouissement des réseaux des rues ci-après selon les plans de financement détaillés comme suit :

1) Petite rue du Champ de Mars :

- \* Travaux électriques et d'effacement 76 872,19€, soit **25 829,06€ pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 51 043,13€**,
- \* Travaux d'éclairage public 17 546,17€, soit à la charge de la commune 6 579,81€, **aide de la FDE de 2 924,36€ et 8 042€ au titre du fonds de concours exceptionnel** (sommes versées à la ville).
- \* Travaux communications électroniques 20 522,82€, **soit participation de la FDE de 10 179,32€ et 10 343,50€ pris sur le fonds de concours exceptionnel.**

2) Place du Pont des Près, rues de l'Harmonie, Crépin et Caserne :

- \* Travaux électriques et d'effacement : néant
- \* Travaux d'éclairage public 103 791,10€, soit à la charge de la commune 38 921,66€, **aide de la FDE de 17 298,52€ et 47 570,92€ au titre du fonds de concours exceptionnel** (sommes versées à la ville).
- \* Travaux communications électroniques 23 325,65€, **soit participation de la FDE de 11 569,52€ et 11 756,13€ pris sur le fonds de concours exceptionnel.**

3) Rue Dumont :

- \* Travaux électriques et d'effacement 55 768,10€, soit **18 738,08€ pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 37 030,02€**,
- \* Travaux d'éclairage public 27 740,36€, soit à la charge de la commune 10 402,63€, **aide de la FDE de 4 623,39€ et 12 714,34€ au titre du fonds de concours exceptionnel** (sommes versées à la ville).
- \* Travaux communications électroniques 954,81€, **soit participation de la FDE de 473,59€ et 481,22€ pris sur le fonds de concours exceptionnel.**

4) Rues Josse Van Robais et Millevoye :

\* Travaux électriques et d'effacement 148 159,99€, soit **49 781,76€ pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 98 378,23€**,

\* Travaux d'éclairage public 47 126,21€, soit à la charge de la commune 17 672,33€, **aide de la FDE de 7 854,37€ et 21 599,51€ au titre du fonds de concours exceptionnel** (sommes versées à la ville).

\* Travaux communications électroniques 1 291,65€, soit **participation de la FDE de 640,66€ et 650,99€ pris sur le fonds de concours exceptionnel.**

5) Avenue de la Gare :

\* Travaux électriques et d'effacement 51 358,94€, soit **17 256,60€ pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 34 102,34€**,

\* Travaux d'éclairage public 22 488,98€, soit à la charge de la commune 8 433,37€, **aide de la FDE de 3 748,16€ et 10 307,45€ au titre du fonds de concours exceptionnel** (sommes versées à la ville).

\* Travaux communications électroniques : néant.

- APPROUVE les conventions, entre la ville d'Abbeville et la FDE 80, pour les travaux d'enfouissement des réseaux des rues suivantes : Petite rue du Champ de Mars, Place du Pont des Près, rues de l'harmonie, Crépin, de la Caserne, rue Dumont, rues Josse Van Robais et Millevoye, avenue de la Gare, permettant de finaliser l'enfouissement des réseaux aériens de ces rues et ainsi de bénéficier d'aide complémentaire de la FDE sur ce projet et d'autoriser le financement de cette opération à hauteur de 235 071,56€ sur le fonds de concours exceptionnel.

- ACCEPTE la prise en charge des travaux d'éclairage public liés à ces conventions pour un montant total de 218 692,82€ avec une participation de 36 448,80€ de la FDE et de 100 234,22€ au titre du fonds de concours exceptionnel (pris sur les 235 071,56€ précités).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

2022.011 EXERCICE 2022 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- PREND ACTE qu'un débat a eu lieu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

- ADOPTE le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur la base du rapport remis aux élus.

Le conseil prend acte

\*\*\*

2022.012 VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABBEVILLE CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES A LA RENTREE 2022, PRESENTE PAR LE GROUPE ""ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT""

La crise sanitaire a mis à rude épreuve notre système éducatif. De la fermeture des écoles décrétée lors du premier confinement en mars 2020 au protocole actuellement en vigueur, l'ensemble des acteurs concernés ont été contraints de faire preuve de beaucoup de souplesse et d'adaptabilité. L'ensemble des équipes éducatives et des personnels scolaires, des élus locaux, des parents et des élèves sont épuisés par ces deux années de pandémie.

Dans ce contexte, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'étonnement du projet de carte scolaire pour la rentrée 2022. Loin de reconnaître et de récompenser les efforts titanesques réalisés par tous, ce projet est un véritable coup de massue pour les écoles concernées. Ces dernières ont parfaitement joué le jeu du respect des mesures barrière en appliquant les nombreux protocoles sanitaires. La crise a fragilisé la santé physique comme psychologique des enfants, renforcé l'isolement et précarisé de nombreuses familles. Courageusement, et bien souvent en donnant de leur temps personnel, les équipes pédagogiques ont tout fait pour garantir les meilleures conditions d'éducation possibles et continuer à proposer des projets et sorties pédagogiques.

Sur la commune d'Abbeville, deux projets inquiètent le Conseil Municipal.

Le premier concerne la fermeture des deux classes de l'école maternelle Route de Paris alors qu'elle maintiendrait ses effectifs à 32 élèves à la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit d'une école de quartier avec une grande section à effectifs réduits. De taille humaine, cette école fonctionne très bien, entretenant des liens très forts avec le quartier Saint-Gilles, illustrant en quelque sorte l'école dont tout le monde rêve. La fermer serait incompréhensible pour les parents d'élèves et les habitants du quartier qui y sont très attachés. En cas de fermeture, les élèves seraient dirigés vers l'école Jean Zay, de taille beaucoup plus importante. Il y a fort à parier pour que cela provoque une fuite importante vers le privé catholique, qui dispose également d'une école dans le secteur.

Le second projet de fermeture qui nous inquiète particulièrement découle du précédent. En effet, il est proposé, dans le cas où l'école Route de Paris resterait ouverte à la rentrée prochaine, de fermer une classe dans deux autres écoles, dont l'école Picardie. Il s'agit là d'une certaine forme de chantage que nous refusons. L'école Picardie est classée REP, située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville très affecté par la crise sanitaire. Elle accueille également plusieurs élèves primo-arrivants qui ne maîtrisent pas le français. Les niveaux de CP-CE1 étant dédoublés, y fermer une classe amènerait les effectifs à 26 élèves par classe en CE2, CM1 et CM2. Comment garantir des conditions d'apprentissage convenables dans ces conditions ? Quel serait le sens de dédoubler les petites classes pour surcharger les autres ?

**Le Conseil Municipal d'Abbeville refuse ce projet de modification de la carte scolaire impliquant la fermeture de l'école Route de Paris et d'une classe de l'école Picardie. Il demande donc à ce que ce projet soit revu et que ces fermetures soient abandonnées.**

Délibération rejetée par 26 voix Contre et 7 voix Pour, Abstention(s) : 0.

26 voix contre : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAINÉ, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Pierre LEMARCHAND, Daniele DUPUY, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Justine DUROT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE

7 voix pour : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE.

\*\*\*

*La séance est levée à 20H30.*

